

ASSEMBLÉE NATIONALE25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par

M. Ray, M. Taite, Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand et Mme Bay

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 83, substituer aux mots :

« le 31 août 2025 »

les mots :

« l'entrée en vigueur du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de cohérence avec la demande de report de l'entrée en vigueur du présent article